

**BACCALAUREAT FRANÇAIS INTERNATIONAL
DOSSIER DE CANDIDATURE
EXAMEN D'ENTREE EN PREMIERE
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

DOCUMENT A CONSERVER

🔑 NOTICE EXPLICATIVE

Le dossier est à envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

**Lycée LIBERGIER
Secrétariat de scolarité élèves
Examen d'entrée en BFI
55, rue Libergier
51100 REIMS**

ou par mail à l'adresse suivante : ce.05100351@ac-reims.fr

ou à déposer au secrétariat de scolarité :

Pour le vendredi 31 mars 2023 dernier délai

Le dossier est constitué des documents suivants :

A. Pour les élèves scolarisés en seconde ou dans un lycée français à l'étranger :

- **la fiche n°1** « Candidature à l'examen d'entrée en 1^{ère} »
- **la fiche n°2** « Evaluation des capacités de l'élève » pages 1 et 2
- les 3 bulletins scolaires de la classe de 3^{ème} et le 1^{er} bulletin de la classe de seconde
- les éventuelles certifications de langue anglaise.

B. Pour les élèves étrangers scolarisés dans un établissement ne relevant pas du système éducatif français :

- Les bulletins scolaires seront remplacés par le bilan final de l'année scolaire écoulée et le bilan intermédiaire de l'année en cours, avec la liste des matières étudiées, les résultats obtenus et les appréciations des enseignants.

Examen d'entrée :

- **Epreuve écrite : mercredi 12 avril 2023 de 14h00 à 17h00**
- **Epreuves orales : du mardi 02 mai au vendredi 12 mai 2023**

Une convocation aux épreuves sera adressée par voie postale.

Les candidat-e-s devront se munir de celle-ci et d'une pièce d'identité pour accéder aux salles d'examen de l'établissement.

Résultats, affectation et inscription :

A l'issue des épreuves, les candidat-e-s seront proposé-e-s à l'admission dans la section du baccalauréat français international anglais américain.

L'affectation définitive des candidat-e-s sera prononcée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale à la fin du mois de juin 2023 dans le cadre de la procédure « AFFELNET ».

⚠ Les candidats scolarisés et domiciliés à l'étranger doivent OBLIGATOIREMENT prendre contact, au plus tard après la fin des épreuves, avec la DSDEN de la Marne qui est seule habilitée à affecter les élèves en classe de 1^{ère} :

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Marne
7 rue de la charrière - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Téléphone : 03 26 68 61 26 courriel : ce.dsden51@ac-reims.fr

Aucun résultat ne sera communiqué avant cette date par le lycée Libergier ni par les établissements d'origine.

L'inscription définitive des candidats affectés se fera au Lycée Libergier au début du mois de juillet 2023 (en fonction du calendrier de l'établissement).